



Assemblée générale

Distr. générale
6 septembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 168 de l'ordre du jour

**La responsabilité de protéger et la prévention
du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage
ethnique et des crimes contre l'humanité**

**Note verbale datée du 5 septembre 2019, adressée à la Présidente
de l'Assemblée générale par la Mission permanente du Danemark
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies, au nom également des missions permanentes du Guatemala, des Pays-Bas, de la Roumanie, du Rwanda, de l'Ukraine et de l'Uruguay, présente ses compliments à la Présidente de l'Assemblée générale et a l'honneur de demander que le point 168 de l'ordre du jour, relatif à la responsabilité de protéger et à la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, soit inscrit à l'ordre du jour de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée.

Nous demandons que la présente note verbale soit publiée comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 168 de l'ordre du jour.

